

# Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 10 décembre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
 Monsieur Stéphane Breault, district 2  
 Madame Manon Desnoyers, district 3  
 Madame Céline Daigneault, district 4  
 Madame Josée Bélanger, district 5  
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Yves Beauchamps, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint.

## Rituel du Conseil

## Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint certifie que tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité renoncent à l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ladite renonciation, fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

## Ordre du jour

### session extraordinaire du 10 décembre 2007

Point 1)

07-12X-XXX Ouverture de l'assemblée

Point 2)

07-12X-XXX Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2007

Point 3)

07-12X-XXX Travaux supplémentaires – Réfection de toitures à l'immeuble municipal

Point 4)

Période de questions

Point 5)

07-12X-XXX Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007

☺

☺

☺

☺

Point 1)

07-12X-XXX OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

*Il est proposé par :*  
*Appuyé par :*  
*Et résolu*

*Que l'assemblée est ouverte.*  
*ADOPTÉE*

*Point 2)*  
**07-12X-XXX**     *Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2007*

*CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.*

*Il est proposé par :*  
*Appuyé par :*  
*Et résolu*

*QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007 est accepté.*  
*ADOPTÉE*

*Point 3)*  
**07-12X-XXX**     *Travaux supplémentaires – Réfection de toitures à l'immeuble municipal*

*CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de l'architecte Jean-Pierre Bertrand;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des améliorations de la ventilation pour réduire les pertes de chaleur dans l'entretroit;*

*En conséquence,*  
*Il est proposé par*  
*Appuyé par*  
*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise les travaux supplémentaires pour deux ordres de changement au projet de réfection des toitures, soit ordre de changement numéro 1 au montant de 2 513.50\$ plus les taxes applicables et pour l'ordre de changement numéro 2, un montant de 3 339.60\$ plus les taxes applicables.*  
*ADOPTÉE*

*Point 4 )*                     *Période de questions*

*Point 5)*  
**07-12X-XXX**     *Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007*

*Il est proposé par :*  
*Appuyé par :*  
*Et résolu :*

*QUE l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007 est levée à .....*  
*ADOPTÉE*

*Pierre Mireault*  
*Maire*

*Yves Beauchamp*  
*Secrétaire-trésorier adjoint*

**6887**